



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 16-2020 - Séance du 30 juin 2020 - Ecrite

Restaurant Le 1209 Sàrl

Monsieur le vice-président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Par cette communication, la municipalité entend informer le conseil communal que pour préserver les intérêts financiers des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz, propriétaires du bâtiment sis aux Motalles, l'administration de la Coopérative de l'Espace Régional des Pléiades a dû résilier le contrat avec l'exploitant du Restaurant Le 1209 Sàrl. Elle s'est adjointe les services d'un agent d'affaires, afin de respecter tous les aspects de la procédure.

L'établissement fermera ses portes le dimanche 21 juin 2020 au soir et restera clos jusqu'à sa reprise par un nouvel exploitant. Les WC publics resteront, quant à eux, ouverts sans interruption.

La Coopérative de l'Espace Régional des Pléiades s'est rapidement mise en quête de trouver un repreneur afin que l'exploitation de l'établissement puisse être assurée durant la saison estivale.

Notre autorité informera les membres du délibérant dès que les nouveaux contrats auront été établis.

Le syndic
A. Bovay

Le secrétaire
J. Steiner

Le sceau de la municipalité de St-Légier-La Chiésaz est apposé au centre, avec le texte "LA MUNICIPALITE ST-LEGIER-LA CHIESAZ".

St-Légier-La Chiésaz, le 22 juin 2020

M. Alain Bovay, municipal délégué

Copie au Bureau du conseil communal